



## ENGAGÉ-ES POUR DE MEILLEURES RETRAITES : le point sur les concertations

### Des bilatérales sur trois cycles

- Cycle un « l'emploi des seniors et prévention de l'usure professionnelle » à partir du 7 octobre
- Cycle deux « l'équité et la justice sociale » à partir du 7 novembre
- Cycle trois « l'équilibre du système de retraite » à partir du 28 novembre

En préalable à chacune de ces bilatérales, la FSU rappelle qu'elle est fondamentalement opposée au projet de réforme annoncé par le président et que d'autres choix sont possibles.

Elle porte, entre autres, le mandat d'un âge légal de départ à la retraite à 60 ans avec un taux de remplacement de 75% accompagné de la suppression de la décote et de la surcote. Ce qui n'exclut en rien, dans le cadre des négociations, pour la FSU, de porter ses revendications pour gagner des droits pour les agent.es en particulier sur la prise en compte des fins de carrière, de l'usure professionnelle et de l'égalité salariale femmes-hommes.

### Bilatérale du 11 octobre avec le ministère du travail

La délégation de la FSU a été reçue vendredi 11 octobre par le ministère du travail sur les retraites dans le cadre du cycle 1 de concertations "emploi des seniors et prévention de l'usure professionnelle".

Le ministère du travail a surtout présenté des éléments de diagnostic centrés sur les salariés du privé et quelques pistes. Cependant les agent.es de l'éducation nationale ne sont pas épargnés par cette problématique bien qu'ils ne soient pas concernés par le phénomène d'éviction en fin de carrière.

Les représentant.es de la FSU sont donc intervenu.e.s pour alerter sur le fait que les statistiques données ici faisaient un état des lieux à un instant T, mais qu'en termes de projections, les choses pourraient être bien plus dégradées, avec la montée en charge des réformes. Ces constats rejoignent [l'enquête « fin de carrière et usure professionnelle »](#) du SNEP-FSU.

Sur les pistes de réflexion, l'intervention principale de la FSU a porté sur la nécessité de rétablir une Cessation Progressive d'Activité.

### Bilatérale du 3 novembre avec le ministère de la Transformation de la fonction publique

A nouveau la question du retour à la CPA a été portée ainsi que celle de l'élargissement de la catégorie active sur une logique collective de corps (exemple des enseignant.es d'EPS).

Les représentant.es de la FSU sont intervenu.e.s sur les conséquences pour les pensions des femmes de la loi de 2003 (bonifications pour enfants supprimées) qui creusera encore les inégalités femmes hommes, sur la mise en place de tutorats des rentrant.es par les personnels en fin de carrière leur allégeant du temps de service et sur les possibilités de reconversions (pratiquement inexistantes actuellement dans de nombreux métiers dont celui d'enseignant.e).

L'exigence pour la FSU d'intégrer les primes dans l'indiciaire pour le calcul de la retraite, la situation des contractuels et en particulier celles et ceux de Mayotte (qui ne cotisent toujours pas à l'Ircantec) ont été aussi évoquées. Le ministère a dit prendre le point pour Mayotte.

En première réponses :

CPA : le représentant du ministère nous a signifié que le retour au dispositif CPA tel qu'il existait il y a dix ans n'est pas l'hypothèse retenue mais que le ministère s'orient plutôt vers le dispositif de retraite progressive. Les analyses semblent en grande partie partagées sur la nécessité d'aménager les fins de carrières pour permettre

aux agents d'être « fonctionnels » afin de mener à bien leurs missions dans les meilleures conditions possibles. Cependant il a été rappelé l'attachement de la FSU et des agent.es à la CPA. La délégation de la FSU a explicité les moins disants (incidences sur le calcul des pensions sans parler de la question du droit ouvert) du dispositif.

Reconversions : le ministère reconnaît la nécessité d'évoluer sur ce champ mais cela passera par, une simplification des procédures RH et aura nécessairement un impact statutaire pour « fluidifier » les parcours !